

# LEADER 2014-2020

## DOCUMENT DE PRESENTATION

### n°3

# Les règles de calcul

## Règle générale :

- ✓ Taux de cofinancement du LEADER : 60% de la dépense publique nationale ( LEADER ne peut pas être appelé en cas d'absence d'autre cofinancement public)
- ✓ Taux maximum d'aide publique : 80% (100% pour les projets de coopération) sous réserve de l'application des réglementations nationales en vigueur en termes d'autofinancement et de la réglementation communautaire sur les aides d'état applicable au projet

# Les règles de calcul

## Exemple :

Pour un projet dont la dépense totale éligible s'élève à 100 000 € et dont le taux maximum d'aide publique est de 80%

Exemple		
<b>LEADER</b>	48%	48 000€
<b>CONTREPARTIES PUBLIQUES (dont autofinancement public lorsque le MO est public)</b>	32 %	32 000€
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	20%	20 000€
<b>TOTAL</b>	100%	100 000 €